

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 9 Juillet

Gaspillages administratifs

La commission du budget s'est enfin émue des agissements illicites auxquels se livrent depuis si longtemps les bureaux des différents ministères. Sans doute on a eu de tout temps à se plaindre du sans-gêne avec lequel ils tournaient les lois et considéraient comme nuls et non avenues, les votes du parlement dans les questions budgétaires ; mais depuis quelques années surtout leur audace a dépassé les limites permises.

Le récent rapport de M. Georges Cochery sur les crédits supplémentaires a révélé sur ce point des choses véritablement surprenantes. On se demande comment de tels abus ont pu se reproduire pendant vingt-cinq ans, sans que le gouvernement se soit occupé d'y mettre un terme.

M. Cochery prouve, pièces en mains, que depuis 1875 les bureaux ont dépensé plus de cent millions sans que des crédits aient été préalablement ouverts par le Parlement. Cette manière de faire constitue une violation flagrante de la loi, et un mépris absolu du gouvernement.

C'est surtout lorsqu'il s'agit des crédits supplémentaires que l'arbitraire des bureaux se donne libre carrière et que ces Messieurs en prennent à leur aise.

Non-seulement ils opèrent les virements les plus fantaisistes, mais ils dépensent l'argent des contribuables sans autorisation aucune. Souvent même, ils poussent l'audace jusqu'à engager à son insu le gouvernement dans des affaires plus ou moins maladroites ; c'est ainsi que les bureaux de la marine ont guerroyé au Soudan pendant plusieurs années sans autorisation préalable du gouvernement. Cette fantaisie des ronds-de-cuir nous a coûté plus de quatre-vingts millions.

Ce que l'on fait à la marine on le fait également dans les autres départements ministériels. Cela n'est pas contestable.

tériels. Cela n'est pas contestable.

« Les départements de la justice, des colonies, de la guerre, dit M. Georges Cochery, considèrent le vote du budget comme une pure formalité et couramment dépensent sans s'être assurés d'une ressource. »

On sait comment les bureaux de la guerre ont gâché l'expédition de Madagascar. On sait comment nous avons été obligés de nous adresser à des Anglais pour transporter une partie de notre matériel de guerre, parce que nous n'avions pas de bâtiments propres à un transport de cette nature.

C'est surtout à l'administration des Colonies que l'on dépense sans compter et sans s'inquiéter de savoir si des crédits ont été votés par les Chambres.

Quand la dépense est faite, on inscrit au budget un crédit supplémentaire, et le tour est joué. Voilà comment les dépenses du ministère des Colonies ont augmenté en trois ans de cinquante pour cent.

Les bureaux ont encore beaucoup d'autres façons de gaspiller les deniers publics.

Ainsi, par exemple, que l'Etat soit débiteur envers un entrepreneur d'une somme quelconque ; au lieu de payer immédiatement, les bureaux attendront plusieurs mois ou même des années avant de demander les crédits nécessaires et pendant ce temps les intérêts à 5 p. 0/0 viendront s'ajouter au capital. C'est ce qui est arrivé dernièrement pour les travaux d'un bassin de radoub à Lorient. Ces travaux qui devaient être réglés à 133,702 fr. l'ont été à 226,225 francs avec les intérêts moratoires.

Il serait trop long d'énumérer ici tous les gaspillages qui ont lieu journellement dans les divers bureaux de notre administration.

La manie des crédits supplémentaires facilite, il faut bien le reconnaître, des dépenses aussi onéreuses que peu justifiées. Il y a longtemps que l'on aurait dû restreindre sinon supprimer complètement ces crédits qui sont comme une porte continuellement ouverte aux gaspillages de toutes natures.

Il paraît qu'en dix ans, nous avons dé-

pensé plus d'un milliard de crédits supplémentaires.

Eh bien ! c'est trop, beaucoup trop ; et les contribuables ont le droit de trouver que l'on méseuse de la richesse nationale et que ceux qui tiennent les cordons de la bourse de l'Etat devraient se montrer plus économes.

Les contribuables qui pensent ainsi, et il n'en est pas qui pensent différemment, sont dans le vrai.

On objectera peut-être qu'il est difficile de faire cesser tous ces abus et ces gaspillages.

Nous l'admettons sans conteste. Mais ce n'est pas une raison pour ne rien faire et rester les bras croisés devant le flot toujours montant des dépenses publiques. Il ne faut pas oublier que cet état de choses peut avoir pour conséquence dans l'avenir de mettre en péril le crédit de la France.

Les responsabilités de cette situation incombent, cela n'est pas douteux, aux ministres qui se sont succédé au pouvoir et aux Chambres qui n'ont pas eu l'énergie de faire respecter leurs décisions par les ronds-de-cuir des différents ministères.

Les ministres n'ont pas toujours eu sur les bureaux l'autorité suffisante pour les empêcher de sortir de leurs attributions et leur imposer le respect des lois et des votes du Parlement.

Lorsqu'ils arrivaient au pouvoir, ils ignoraient souvent ce qui se traitait dans leurs bureaux respectifs et ils se déchargeaient sur eux du soin de régler une foule de questions importantes.

Les ronds-de-cuir ont abusé de cette confiance, ou de cette faiblesse :

Laissez leur prendre un pied chez vous, Ils en auront bientôt pris quatre.

J. QUERCYTAÏN

SENAT

Séance du 8 juillet 1895

Le Sénat aborde la discussion du projet de loi relatif à la convention passée entre la ville de

Paris et le Crédit foncier pour la conversion d'emprunts antérieurs.

M. Alexandre Lefèvre, rapporteur, expose l'économie et la portée de la convention qui est longuement critiquée par M. Blavier.

M. Doublé, préfet de la Seine, répond à ce dernier en qualité de commissaire du gouvernement. Il laisse de côté les critiques formulées contre l'administration du Crédit foncier, qu'il n'est pas de son rôle de défendre. Il se contente de montrer que la convention soumise au Sénat est éminemment favorable aux intérêts de la ville de Paris.

Après une réplique de M. Blavier et quelques observations de M. Buffet, l'article unique de la convention entre la ville de Paris et le Crédit foncier est adopté.

Les responsabilités dans les accidents

Le Sénat reprend la discussion de la loi sur la responsabilité dans les accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail.

INFORMATIONS

A la Chambre

Dans sa séance du 8 juillet, la Chambre adopte sans débat la résolution suivante déposée par M. Barodet :

La Chambre invite le gouvernement à négocier le plus tôt possible la conclusion d'un traité d'arbitrage permanent entre la République française et la République des Etats-Unis d'Amérique.

* * *

LA RÉFORME DES BOISSONS

La commission du budget de 1895, qui est saisie du projet de réforme des boissons, s'est réunie jeudi pour s'occuper de fixer la surtaxe de l'alcool résultant du dégrèvement intégral des boissons hygiéniques. Elle estime qu'il y aurait lieu de fixer cette surtaxe à un chiffre variant de 270 à 275 francs l'hectolitre. Elle doit entendre le gouvernement avant d'émettre un vote ferme.

La commission estime que la réforme coûterait 207 millions qui seraient compensés par 167 millions de surtaxe de l'alcool, 20 millions provenant des bouilleurs de cru, 18 millions de l'augmentation des droits sur l'absinthe et autres liqueurs, 2 millions sur les déchets.

La commission compte demander à M. Ribot s'il accepte l'augmentation de la surtaxe à 270 ou à 275 francs et s'il accepterait de promul-

Le maître d'armes attendait depuis quelques minutes, quand un domestique en livrée, en culotte courte, parut sur la dernière marche du premier étage.

Ayant aperçu Bauchène, il descendit à la hâte.

— Que désirez-vous, monsieur, demanda-t-il ?

— Je voudrais parler à monsieur le comte de Kermor.

— Il vous attend ?

— Non...

— En ce cas, il ne pourra pas vous recevoir...

— Pourquoi donc ?

— M. le comte ne reçoit pas aujourd'hui.

Le valet accentua sa phrase par un coup d'œil dédaigneux, jeté sur le visiteur, qu'il toisa de la tête aux pieds.

— Ah ! M. le comte ne reçoit pas ? dit Bauchène ; nous allons bien voir.

Il se dirigea vers l'escalier par lequel le domestique était descendu.

Celui-ci voulut se placer devant lui.

D'un revers d'épaule, le Roi des Braves le culbotta et l'envoya rouler dans le vestibule.

— Au secours ! à l'aide ! hurla le valet.

Plusieurs portes s'ouvrirent.

Le maître d'armes était déjà au haut du premier étage.

Un homme se dressa devant lui.

Jacques faillit pousser un cri de stupeur.

Cet homme était le portrait frappant d'Henri plus vieux... C'était le comte.

— Qu'y a-t-il donc ? interrogea celui-ci d'un air hautain.

— Il y a, riposta audacieusement le Roi des Braves, que je désirerais parler au comte de

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 39

Le Roi des Braves

PAR JULES DE GASTYNE

XXV

Chacun avait les yeux sur la pendule, dont l'aiguille marchait, sans se douter des angoisses qu'elle laissait à chaque mouvement qu'elle faisait. Huit heures sonnèrent, puis neuf heures...

Il y avait longtemps que l'on avait quitté la table.

Le maître d'armes se promenait, maintenant de long en large dans la salle à manger d'un air agité, et sa femme et sa fille suivaient attentivement chacun de ses mouvements, chaque expression de sa physionomie, tressaillant à chaque signe d'inquiétude qu'il faisait paraître. On guettait avec avidité chaque bruit de la rue, bruit de pas ou de voiture ; mais les piétons et les véhicules dépassaient la maison sans s'arrêter.

La soirée se passa dans les transes mortelles. Pas d'Henri.

Après une heure du matin, comme on n'espérait plus rien, Bauchène dit à sa femme d'aller se coucher.

— Et toi ?

— Oh ! moi, je ne pourrais pas dormir.

— Crois-tu que nous dormirons mieux que toi !

— Non, peut-être, mais il est inutile de veiller à trois... S'il ne rentre pas cette nuit, dès demain matin, j'irai rue Cujas...

Madame Bauchène et Jeannette s'éloignèrent, la mort dans l'âme...

La nuit s'écoula, sans que le jeune homme eût paru.

Dès que les rues commencèrent à s'éveiller, Bauchène sortit, après avoir promis à sa femme et sa fille de les prévenir, aussitôt qu'il saurait quelque chose.

Il marcha à pas rapides jusqu'à ce qu'il eût trouvé une voiture...

Rue Cujas, il demanda Henri Bauchène.

— Je ne l'ai pas vu depuis deux jours, répondit le concierge.

Le maître d'armes, étourdi, fou de douleur, faillit tomber à la renverse...

Il monta dans son fiacre.

— Où faut-il conduire monsieur ? demanda le cocher.

— Rue Saint-Georges, répondit-il à tout hasard.

Une pensée était venue au Roi des Braves, rapide comme un coup de foudre. S'il était arrivé malheur à son fils, comme il n'en doutait plus maintenant, c'était le comte ou la comtesse de Kermor qui était l'auteur du malheur.

C'est donc chez eux qu'il se faisait conduire, c'est par eux qu'il saurait des nouvelles.

Arrivé devant l'hôtel des Kermor, Bauchène sauta à bas de la voiture, entra dans la loge du concierge.

— Ah ! c'est vous ? s'écria celui-ci, comment ça va-t-il ?

guer la loi contenant le monopole de la rectification des alcools.

LE BUDGET DE 1896

La commission du budget de 1896 a entendu le garde des sceaux sur les réductions opérées par le rapporteur de son ministère. Il n'accepte pas la réduction d'un quart du nombre des magistrats de la cour de cassation.

En ce qui concerne les cours d'appel, il repousse la réduction de 5 ou 3 des conseillers, pour la validité des arrêts. Il croit qu'on pourrait arriver au même résultat en supprimant une chambre dans certaines cours ou en réduisant le nombre des conseillers. Il est d'avis d'examiner la situation locale et d'agir seulement par mesures séparées spéciales.

L'exposition de 1900

Une vue à vol d'oiseau de l'esplanade des Invalides en 1901, après la démolition des bâtiments qui auront servi pendant l'exposition de 1900, vient d'être terminée par le service de l'architecture du commissariat spécial dirigé par M. Bouvard.

Les bâtiments qui doivent servir à l'exposition des grandes manufactures de l'Etat et des industries se rattachant aux arts décoratifs seront édifiés entre les arbres qui bordent l'esplanade et disparaîtront après l'exposition de 1900 sans qu'il soit touché à d'autres arbres en dehors de ceux qui ont été abattus pour l'établissement de la gare souterraine.

La promenade des Invalides sera rendue au libre accès des Parisiens embellie de statues et de parterres fleuris. Reliée aux Champs Elysées par le pont artistique de 60 mètres, elle deviendra comme une annexe de la grande promenade de la rive droite.

M. Baudin, rapporteur de la commission chargée d'étudier la demande de 20 millions présentée à la Ville comme part contributive aux frais de l'Exposition, a déposé les conclusions de son rapport ;

« Ces vingt millions seraient accordés par la ville de Paris en échange des quatre avantages suivants qui lui ont été consentis et d'un cinquième sur lequel l'accord n'est pas encore fait. »

1° Lorsque l'Exposition sera terminée et que le compte définitif sera établi, les bénéfices de l'exploitation seront partagés par moitié entre l'Etat et la Ville.

2° La Ville a obtenu que l'Etat s'engageât à ne pas proroger aux Compagnies les concessions d'omnibus et de tramways qui prennent fin en 1910, et à ne pas donner des concessions nouvelles à d'autres Compagnies, afin que le département et la Ville soient maîtres d'organiser comme ils l'entendent, de 1910 à 1940, les transports en commun des lignes de tramways.

3° La Ville a obtenu que les plans des deux palais projetés aux Champs Elysées lui seraient soumis et ne seraient définitifs qu'après l'adoption du Conseil municipal. En outre, un de ces deux palais deviendrait la propriété de la Ville après 1900.

4° Enfin, il a été admis que la Ville percevrait des droits d'octroi sur tous les matériaux et matières premières devant servir à l'édification des bâtiments de l'Exposition.

La commission demande en outre que le ministre des travaux publics approuve d'urgence le programme de lignes nouvelles d'omnibus et

de tramways voté par le conseil municipal en 1893.

Dans son rapport qui sera très prochainement soumis à la discussion du conseil, M. Baudin demandera à ses collègues de n'accorder la subvention de 20 millions que si ce programme de construction de lignes nouvelles est approuvé par le gouvernement.

L'emprunt Chinois

Saint-Petersbourg, 8 juillet, matin.

Voici le texte de l'ukase impérial relatif à la garantie de l'emprunt Chinois par le gouvernement russe :

« Dans le cas où, pour quelque raison que ce soit, les sommes dues pour paiement de coupons échus ou d'obligations tirées, dans l'emprunt Chinois, ne seraient pas mises, au terme fixé, à la disposition des banques qui ont à faire des paiements, ces banques ont à leur disposition tous les moyens nécessaires de présenter leurs comptes au gouvernement russe sous les conditions que le gouvernement russe, c'est-à-dire le ministre des finances, a établies. »

L'ukase ne renferme rien de plus sur les moyens d'éteindre l'emprunt. Il ne dit pas davantage si la Russie prendra part ou non aux emprunts ultérieurs que contractera la Chine

Le drapeau du 20^e d'artillerie

Le président de la République a reçu jeudi matin, présentée par M. le sénateur Baucens, la veuve du colonel d'artillerie Petitpied, qui lui apportait le drapeau du 20^e d'artillerie, sauvé en 1870 par elle et par son mari, alors colonel de ce régiment.

Au moment de la capitulation, le colonel Petitpied avait brûlé la hampe de ce drapeau, puis enterré l'étoffe dans sa cave. Pendant sa captivité à Coblenz, sa femme rentra dans Strasbourg rechercher ce glorieux débris.

Sa maison était pleine de soldats prussiens elle obtint cependant d'y occuper une chambre, déterra le drapeau pendant la nuit et le ramena à Coblenz, caché dans la douillette de son enfant, alors âgé de deux ans (aujourd'hui élève-chancelier).

Elle le rapporta en France après la paix, coussu dans ses propres vêtements.

C'est ce drapeau que Mme Petitpied vient de remettre elle-même entre les mains du président de la République, qui l'a remerciée pour 1870 et pour aujourd'hui, et lui a annoncé que ce précieux souvenir, sauvé et conservé par elle, allait être envoyé au ministère de la guerre pour être déposé aux Invalides.

Le colonel Petitpied avait une réputation légendaire dans l'armée de Crimée.

Comme capitaine, ce vaillant officier commandait la batterie n° 4, forte de huit mortiers, qui, le 17 octobre 1854, à six heures et demie du matin, commença le bombardement de Sébastopol, avec cent vingt autres pièces de siège fournies par les Anglais et par les Français.

Les colonnes d'assaut étaient toutes prêtes à profiter de cette vigoureuse canonnade.

Mais les Russes, qui ne devaient rendre la place que onze mois plus tard, répondirent à notre attaque par un feu terrible.

Tout à coup, une bombe, partie de la ville assiégée, tombe sur le magasin à poudre de la batterie n° 4.

quille.

Il toisa dédaigneusement le maître d'armes.

— Vous vous êtes trompé, sans doute.

— Non, répliqua Bauchène, je ne me suis pas trompé... Mon fils est mort, c'est vous qui l'avez tué !

Le comte ricana.

— En voilà une fantaisie !... Assassin, moi ! A qui le ferez-vous croire ?... Le comte de Kermor ?...

— Oui, murmura Jacques avec amertume, vous êtes riche, vous êtes puissant... On ne m'écouterait pas... Voilà ce que vous voulez dire !...

— Il faudrait être aussi fou que vous, mon brave homme, pour croire à vos divagations.

Le comte haussa les épaules et il allait s'éloigner.

Le Roi des Braves se plaça devant lui.

— Dites-moi seulement où il est... que je l'aie, mort ou vivant !...

Le comte se dégagea vivement.

— Ah ! ça, s'écria-t-il le regard dur, c'est donc sérieux ? Prenez garde, mon brave, que je ne me fâche, et que je vous envoie cuver votre folie à Charenton ou à Bicêtre.

Le comte sentait que son calme allait l'abandonner. La persistance de cet homme à l'accuser devenait au moins singulière. Est-ce qu'il saurait réellement quelque chose ?... Il fallait d'un coup tuer ses soupçons.

Il se pencha sur l'escalier.

— Jean ! appela-t-il.

Le domestique que Bauchène avait housculé parut au bas des marches.

— Allez me chercher un sergent de ville, cria-t-

Couchez-vous, couchez-vous ! crie le brave capitaine à ses canonniers.

A peine a-t-il donné cet ordre que la bombe éclate et aussitôt le magasin à poudre fait explosion.

Avec la terre, des corps humains sautent en l'air, puis, tous ces débris retombent sur la batterie et sur les batteries voisines.

Après le premier moment de stupeur produit par cette épouvantable détonation, on accourt de tous côtés.

Quarante cadavres, brûlés ou broyés jonchent le sol, gisant pêle-mêle au milieu des rares survivants de la catastrophe.

Encore, ceux-ci sont-ils tous blessés, mutilés évanouis, la face noire et comme tuméfiée par les pierres, la peau criblée par les grains de sable, les cheveux, la barbe et les vêtements atteints par les flammes, véritables torches vivantes.

Au nombre de ces survivants est le capitaine Petitpied.

— Comment François, s'écrie-t-il en se palpant, tu n'est pas mort !

Le mot fit fortune et plaça le colonel Petitpied au premier rang des braves de l'ancienne armée.

Suppression de traitement

M. Monnier, évêque de Lydda, a reçu une lettre de M. le préfet du Nord, l'avisant que le gouvernement avait supprimé, à la date du 1^{er} avril, le traitement de retraite auquel avait droit ce prélat en sa qualité d'ancien vicaire général de Cambrai.

Les dangers de l'aérostation

Il résulte des tirs spéciaux qui ont été exécutés au camp de Châlons et au polygone de Poitiers, qu'au delà de 5,500 mètres les aérostats sont invulnérables.

Même en rase campagne, sur un terrain inconnu, aucun danger n'existerait au-dessus de cette distance.

On a constaté, en outre, que la chute d'un ballon, après les déchirures faites par les éclats d'obus, n'exposerait pas la vie des aéronautes, car la descente, dans tous les cas, ne serait que de 200 à 250 mètres par minute, vitesse reconvenue absolument sans péril.

L'Expédition de Madagascar

Le ministre de la guerre a entretenu le conseil des conditions dans lesquelles se poursuivent les opérations du corps expéditionnaire de Madagascar.

Malgré les difficultés de la région où les troupes sont arrivées maintenant, l'expédition marche bien. L'état sanitaire est bon. Les renseignements donnés, il y a deux jours par le général Duchesne faisaient ressortir une proportion de malades ou d'indisponibles pour toutes causes, atteignant 10 0/0 de l'effectif total du corps expéditionnaire. Il n'est pas sans intérêt de comparer cette proportion à celle qui a été atteinte en France pendant l'hiver dernier.

En effet, en février 1895, les malades et indisponibles de l'armée en France, ont atteint 27 0/0 et en Algérie 17 0/0.

Le ministre de la guerre a donné lecture d'une dépêche du général Duchesne, en date de Majunga, 4 juillet. Ce télégramme fait connaître qu'au combat de Tsaratsotra, le lieutenant

Augey-Dufresne et le caporal Sapin, du régiment d'Algérie ont été tués. Un sergent, un caporal et quatre tirailleurs, du régiment d'Algérie, ont été blessés.

Un deuxième canon Hotchkiss a été pris sur le lieu du combat.

Curieux détails

Le Figaro publie la lettre d'un officier du corps expéditionnaire qui donne de curieux détails sur l'expédition :

Il ne fait pas si mauvais à Madagascar qu'on le croit généralement ; le climat y est bien meilleur que celui du Soudan et du Dahomey. Ce que l'on en a dit est donc bien exagéré. Dans une quinzaine de jours, lorsque nous aurons dépassé Suberbieville, le climat sera celui du midi de l'Europe, délicieux.

Pour le reste, c'est différent : les ravitaillements se font avec la plus grande difficulté, malgré toute l'habileté du distingué colonel Bailleul, chargé de ce service. Rien ne manque à Majunga, en fait d'approvisionnement, mais les chemins ne sont guère praticables. Voilà la seule difficulté !

Le bataillon de tirailleurs dahoméens, dont je fais partie, sera d'extrême avant-garde. A partir de Suberbieville, c'est la brigade de marine commandée par le général Voyron qui prend l'avant-garde jusqu'à Tananarive. Elle est composée des tirailleurs dahoméens, des tirailleurs Sakalaves, des volontaires de la Réunion et du 3^e régiment d'infanterie de marine avec la légion étrangère.

Cette brigade sera lancée en avant, s'emparera des bons gîtes et, une fois établie, attendra la colonne.

Je suis enchanté d'être avec mes Dahoméens, que je connais de vieille date. Si les Hovas les surprennent, ils seront de rudes malins ! car « Dahomey bien connaître la brousse et bien savoir tendre et éventer une embuscade ». A l'avant-garde, on ne meurt jamais de faim ni de soif, les premiers arrivés se servent le mieux, bien entendu ! C'est l'essentiel pour moi en raison de mon appétit qui scandalise l'oncle Charles !

J'espère que fin juillet nous serons à Tananarive. Mais fin août vous recevrez de mes nouvelles, bonnes ou mauvaises. Je pars sans arrière-pensée, tout heureux d'être des premiers combattants ; la mort ne m'a jamais fait peur !

Ma compagnie à la garde du drapeau du régiment colonial. L'honneur qui lui est fait lui impose tous les sacrifices, auxquels on est bien préparé, je vous assure.

Une poudrière bombardée

Tamatave (Via Port-Louis), 8 juillet.

La poudrière des Hovas à Tarafata a sauté le 26 juin sous les feux de notre batterie.

Pour Madagascar

Lyon, 8 juillet.

Hier a eu lieu avec un grand succès sur la place Bellecour, la fête de bienfaisance organisée par les sociétés vélocipédiques au profit des ambulances de Madagascar.

Le général Voisin, gouverneur militaire de Lyon, y assistait ; la préfecture et la municipalité étaient largement représentées, ainsi que l'armée.

Le carrousel vélocipédique a eu un grand succès ; la kermesse a été aussi très belle, le programme était des plus attrayants.

courbé en deux, le poursuivait de ses remerciements.

Quand il fut dehors, Jacques Bauchène réfléchit. Il avait fait un impair. Il avait obéi au premier mouvement qui lui était venu quand il avait appris qu'Henri n'avait pas paru chez lui, mais il s'en repentait maintenant. Sa visite était inutile, sinon imprudente. Elle n'avait servi qu'à mettre les coquins sur leurs gardes. Il avait pu, dans une courte entrevue avec le comte, mesurer le degré d'audace, d'énergie et de cynisme de celui-ci. C'était un rude adversaire, et il aurait fort à faire pour lutter contre lui, le démasquer.

Il sortait de l'hôtel avec une plus grande terreur qu'en entrant... Son cœur était plus serré. Il s'était assuré que le mari de Marcelle était capable de tout, et s'il avait eu encore des doutes sur la fin tragique de son fils, ces doutes étaient maintenant partis. Henri était mort, tué par le comte !... Ah ! les misérables ! les misérables !

Il se rendit ensuite à la Morgue et n'ayant rien trouvé, il se fit conduire à la préfecture de police.

Un sergent de ville était en faction à la porte, sous une guérite...

— Le bureau de la Sûreté ?... demanda-t-il.

— Entrez, on vous l'indiquera !

Notre héros s'engagea sur une sorte de pont de bois étroit, couvert de planches, et déboucha dans une cour vaste, sur laquelle s'ouvraient différents bâtiments. Il regarda autour de lui d'un air embarrassé, puis il se décida à interroger un homme qu'il aperçut au milieu de la cour.

(A suivre).

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Elections départementales

Le décret convoquant les électeurs pour le 28 juillet, à l'effet de procéder au renouvellement des assemblées départementales, a été soumis à la signature du président de la République au conseil des ministres de samedi.

Il a été publié hier matin, à l'Officiel. Le deuxième tour de scrutin aura lieu le 4 août. La période électorale est donc officiellement ouverte.

Canton de Gourdon

Dans sa séance de dimanche dernier, le comité républicain cantonal de Gourdon a désigné M. Soulaucoup, propriétaire et maire de Nozac, comme candidat républicain à l'élection du conseil général pour le canton de Gourdon.

Mouvement administratif

M. Hergott, conseiller de préfecture du Cher, est nommé sous-préfet de Figeac, en remplacement de M. Bouniols, décédé.

Lycée Gambetta

Nous apprenons que le général Lanes, commandant la 42^e brigade à Laroche-sur-Yon, sera désigné par M. le ministre pour présider la distribution des prix du Lycée Gambetta, dont il est un des anciens élèves. Il fut condisciple de Gambetta et il compte à Cahors de nombreux amis.

Examens de Saint-Cyr

Le Journal officiel publie la liste des candidats à l'école de Saint-Cyr admis aux épreuves orales du premier degré, nous y relevons les noms de nos compatriotes MM. Léon Constans, Gaston Faure, Henri Olié, Louis Rouzade, tous anciens élèves du Lycée Gambetta.

Inspection médicale

M. Marvaud, médecin principal de 1^{re} classe, directeur du service de santé du 17^e corps d'armée, est arrivé à Cahors vendredi matin à 9 heures 29. A 10 heures 1/2, il a visité les salles militaires de l'hôpital; à deux heures, il s'est rendu à la caserne Bessières pour voir le casernement, l'infirmerie et divers autres locaux; à 4 heures du soir, il a assisté à la séance de la commission administrative de l'hospice mixte.

Fêtes du 14 Juillet

Les personnes qui désiraient prendre part aux jeux nautiques du 14 juillet, tels que : joutes, jeu du tonneau, courses à la nage, courses de yoles, etc., etc., sont priées de vouloir bien se faire inscrire chez M. Marmiesse, secrétaire intérimaire de l'Aviron Cadurcien, rue du Château du Roi, 4.

Instruction publique

Le diplôme de maître de gymnastique est conféré dans le département du Lot à MM. : Paul Balagayrie, Joseph Bonaure, Jules Delpech, Pierre Fau, Pierre Girard, Antoine Guillard, François Maniol, Eugène Martin, Jules Rigal, Henry Sourdoire.

Courses de vélocipèdes

Voici le résultat des grandes courses internationales de vélocipèdes, organisées par le Vélo-Sport Cadurcien sur le vélodrome des Allées Fénelon, avec le concours de la musique du 7^e de ligne, au bénéfice des pauvres de la ville de Cahors.

Première course, réservée aux enfants 800 mètres, 4 prix, 4 partants. — 1. Biergeon, de Cahors, en 1'55"; 2. Carcenac, de Cahors; 3. Balaillé, de Cahors; 4. Audhuy, de Cahors.

Deuxième course, première internationale, bicyclettes, 4,000 mètres, 3 prix, 11 partants. — 1. Béconnais, de Bordeaux, en 6'55"; 2. Guichenev, de Bordeaux; 3. Lacoste, de Toulouse.

Troisième course, militaire, 2,800 mètres, 3 partants. — 1. Castang, du 7^e de ligne, en 5'57"; 2. Caubet, du 9^e de ligne; 3. Débia, du 7^e de ligne.

Quatrième course, deuxième internationale, bicyclettes, 2,800 mètres, réservée aux coureurs ayant fourni la première internationale, bicyclettes, et non classés dans cette course, 4 prix, 8 partants. — 1. Bousquet, de Rodez, en 5'37"; 2. Rigal, de Duravel; 3. Paul Urbain, de Figeac; 4. Boutaric, de Cahors.

Cinquième course, passage au poteau, 5 prix. — 1. Lacoste; 2. Guichenev; 3. Béconnais; 4. Béconnais; 5. Béconnais.

Sixième course, internationale, bicyclette-tandem, 3,200 mètres, trois prix. — 1. Béconnais et Guichenev, en 5'7"; 2. Lacoste et Segnard.

Septième course, honneur, obligatoire pour tous les lauréats, 1,600 mètres. — Prix unique: 1. Béconnais.

Beaucoup de monde. Courses bien réussies.

Société de pisciculture du Lot

Les membres de la Société de pisciculture du Lot se sont réunis samedi soir, sous la présidence de M. Verdier, père, vice-président de la société.

On a d'abord procédé au remplacement de M. Robert, membre du comité, qui quitte Cahors. M. Paul Lescale, avocat, a été élu à l'unanimité, membre du conseil.

Un membre de la société a proposé que le conseil prenne à sa charge les frais du procès intenté par un sociétaire contre tout individu qui viendrait le déranger volontairement dans sa pêche. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

Société agricole et industrielle du Lot

La Société agricole du Lot met en vente un taureau étalon de race limousine pur sang, acheté à l'aide de l'allocation accordée par l'Etat.

Ce taureau sort des étables renommées de M. Caillaud, propriétaire au Châtenet, l'un des meilleurs éleveurs du département de la Haute-Vienne. Né le 22 avril 1894, issu du taureau Duc, n° 823 et de la vache Comtesse, n° 110, il a été inscrit sous le nom de Moutard, au 5^e volume du Herd Book, limousin, n° 875.

Les propriétaires qui désireront enchérir, devront justifier de la possession d'une exploitation agricole par un extrait du rôle des contributions directes et d'un certificat du maire de leur commune attestant leur aptitude à soigner les animaux. Ils s'engageront par écrit à le conserver pendant deux ans pour le service de la monte.

La vente aura lieu le samedi 13 juillet à 2 h. du soir, sur la place Thiers, aux enchères publiques.

Cahors, le 6 juillet 1895.

Le Président de la Société,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Dr REY.

N. B. — Le taureau mis en vente est visible tous les jours, chez M. Laur, vétérinaire départemental, rue des Cadourques, à Cahors.

Affaire du « Crédit du Lot »

On mande d'Agen que l'affaire du Crédit du Lot a occupé toute l'audience de la deuxième chambre de la cour d'appel de jeudi. L'arrêt ne sera rendu qu'à la prochaine audience.

Les prévoyants de l'Avenir

Société civile de Retraites
Avoir social au 31 mai 1895. 14,516,216 fr. 93
— 30 juin — 14,640,323 fr. 20

Actes de probité

M. Paul Bouzerand a trouvé, sur les allées Fénelon, un bracelet en argent dit « porte-bonheur ».

Il s'est empressé de le déposer au bureau de police, où il doit être réclamé par la personne qui l'a perdu.

— M. Augustin Talou, propriétaire, faubourg Cabessut, a trouvé une certaine somme qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

— M. Ferdinand Espéret, tailleur de pierres à la construction du lycée Gambetta, a trouvé un collet de dame en drap noir, qu'il a déposé au bureau de police où il est à la disposition de la personne qui l'a perdu.

Soutiens de famille

Voici la liste des soutiens de famille de la classe 1894 et des ajournés de la classe 1893 :

Classe de 1894

P. Costes, de Prayssac; F.-M. Destoumieux, de Linsac; P.-M. Noël, de Pradines; P. Chaubard, de Montdoumer; J. Delon, de Lagardelle; E. Andrieu, de Saint-Cirq-Lapopie; E. Pousouet, de Saint-Jean-de-Laur; P. Maury, de Loupiac; J. Amadiou, de Saint-Germain; G. Theil, de Miers; J. Armandou, d'Uzès; L. Deltour, de Labastide-Marnhac; P. Vincent, de Gigouzac; A. Carles, de Sérignac; J. Vincent, de St-Géry; A.-G. Rozières, de Felzins; A. Lagrange, de Loubressac; J. Deneu, de Gourdon; G. Laval, de Payrignac; M. Robert, de Floirac; P. Rouquet, de Caillac; P.-M. Issaly, d'Issendouls; E.-Périer, de St-Projet; F. Deltail, d'Arcambal; J. Marty, de Nuzéjols; A. Pebeyre, de Calamane; M. Cavalié, de Cieureac; P.-T. Ladoux, de Cènevières; L.-F. Méchambre, de Milhac; J. Delchié, de Nozac; J. Brunet, de Cazals; J. Valade, de Lachapelle-Auzac; A. Bordarie, de Saint-Cernin; H. Lacam, de Comiac; M.-B.-A. Labarthe, de Couzac; F. Saleilles, de Lachapelle-Marival; B. Pégourié, d'Issepts; J. Bladié, de Peyrilles; P. Levet, de Payrac; E.-A. Delaplaine, de Cahors (Nord); A. Noël, de Pradines; D.-A. Siriès, de Larroque-Troirac; A.-L. Castagné, de Capdenac; H. Malvy, de Dégagnac; J. Molinié, de Cahors (Nord); J.-F. Bardet, de Sénailac-Latronquière; A. Delfour, du Vigan; A. Montgnair, de Lascabanes; Laporte, de Castelnaud; P.-A. Labarrière, de St-Cernin; S. Billières, de St-Cyprien; I.-A. Augnié, de Figeac-ouest; C. Pressoire, de St-Hilaire-Besso-

nies; C.-B. Montal, de Figeac-ouest; G. Marcilhaç, de Montvalent; V.-S. Ayot, de Trespoux-Rassiers; L. Besse, de Lascabanes; L. Bousquet, de Marminiac; F. Lespinasse, de Rouffilhac; L. Alagnoux, de Salviac; C. Asfaux, de Calviac; L.-A. Cayré, de Miers; A. Laborie, de Prayssac; R. Négret, de Rignac.

Ajournés de la classe 1893

M. Fournié, de Cahors (nord); H. Vinges, de St-Martin-de-Vers; L.-C. Burg, de Saint-Cyprien; L.-G. Cossé, de Prayssac.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 24 juin 1895

Présidence de M. Daynard, président

M. de Maynard communique deux poésies inédites de M. Ange Pechméja, de St-Céré, intitulées : *Sursum corda !* et *La Confession*.

M. de Laroussilhe donne lecture de quelques pages d'un roman historique sous presse, qui aura pour titre : *La Marquise de Dufort-Boissières*.

L'un des principaux personnages de ce livre est le marquis de ce nom, qui mourut lieutenant-général sous la Restauration.

La séance est levée.

Les soldats moissonneurs

Le ministre de la guerre va notifier aux commandants de corps d'armée les nouvelles instructions relatives aux militaires qui seront mis cette année, à la disposition des cultivateurs pour les moissons.

En raison du grand nombre de demandes, certaines restrictions sont apportées aux dispositions en vigueur.

Dans aucun cas, l'absence ne pourra dépasser trente jours. Les permissions seraient réduites à vingt jours si les besoins du service exigeaient cette mesure.

Afin d'éviter une réduction subite de l'effectif armé, chaque chef de corps ne devra faire partir les militaires sous ses ordres qu'à des dates échelonnées, suivant les indications des pétitionnaires.

Tous les moissonneurs militaires sans exception, devront être rentrés aux corps de façon à prendre part aux manœuvres d'automne.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête nationale du 14 juillet

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet 1895, la Compagnie d'Orléans étendra comme suit la durée de validité des **Billets Aller et Retour** à prix réduits prévus par son tarif spécial G. V. n° 2.

1^o Les billets délivrés à toutes les gares du réseau pour Paris, du Vendredi 5 juillet inclus au Lundi 15 juillet inclus, seront valables pour le retour, jusqu'aux derniers trains partant de Paris le Mardi 16 juillet.

2^o Les billets délivrés du Vendredi 12 juillet au Lundi 15 juillet, ces deux jours inclus, de Paris pour toutes les gares du réseau et de toutes les gares du réseau entre elles, dans les limites fixées par ledit tarif, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du Mardi 16 juillet.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le tarif précité, lorsqu'elle expirera après le 16 juillet.

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet, un train de plaisir sera mis à la disposition des populations des départements du Lot, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira d'Agen le mardi 9 juillet, à 6 h. 22 du soir.

Il desservira les stations comprises entre : Agen, Tonneins, Lalbenque, Cahors, Lamothe-Fénelon, Cazoulès, Creysse-Mouleydier, La Rivière-de-Mansac, La Ressègue, Mussidan, Soubie, Beaumont, Ribérac, Périgueux, La Coquille-Marmande et Cours-de-Pile.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le Mardi 16 juillet à 2 heures du soir.

PRIX DES PLACES, ALLER ET RETOUR (Timbre-quitance de 0 franc 10 non compris).

D'Agen, Tonneins, Lalbenque, Cahors, Lamothe-Fénelon, Sauveterre-la-Lémance. — De Marmande, Cours-de-Pile et stations intermédiaires, à Paris : 2^e classe, 41 fr. ; 3^e classe, 29 fr.

De Villefranche-du-Périgord, Cazoulès, Creysse-Mouleydier, La Rivière-de-Mansac, La Ressègue, Mussidan, Soubie, Beaumont, Ribérac, Périgueux, Saint-Pardoux-la-Rivière, La Coquille et des stations intermédiaires, à Paris : 2^e classe, 33 fr. ; 3^e classe 23 fr.

La compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 8 juillet à 6 h. du soir.

Le service d'été qui a été mis en vigueur sur le réseau de la Cie d'Orléans le 1^{er} juillet, comporte les améliorations suivantes :

Le train express de jour de Paris à Toulouse qui partait de Paris à 9 h. du matin en part à 10 h. et arrive à Cahors à 8 h. 44 du soir, gagnant ainsi 50 minutes sur la durée du trajet de Paris à Cahors.

Le train express de jour de Toulouse à Paris continue à partir de Cahors à 9 h. 30 du matin; mais il arrive à Paris à 11 h 22 soir au lieu de 11 h. 39, soit 17 minutes plus tôt.

En raison de cette abréviation, il ne sera plus ménagé d'arrêt pour le déjeuner aux Aubrais, ni pour le dîner à Châteauroux; mais un wagon restaurant circulera dans chacun de ces trains entre Paris et Châteauroux.

Les buffets des Aubrais, de Vierzon et de Châteauroux tiendront à la disposition des voyageurs des paniers contenant un déjeuner ou un dîner.

Le train qui partait de Montauban pour Cahors à 4 h. 15 du soir, est retardé de 18 minutes pour le faire correspondre à Montauban avec le train venant de Cette et de Toulouse.

TRANSPORT A DEMI-TARIF DES OUVRIERS AGRICOLES ALLANT FAIRE LA MOISSON EN BEAUCHE, DANS L'ORLÉANAIS, LE BERRY, LA TOURAINE, ETC.

A partir du 1^{er} juillet 1895, une réduction de 50 0/0 sur les prix des places de 3^e Classe au tarif général sera accordée aux ouvriers agricoles se rendant, pour les travaux de la moisson, d'une gare quelconque de son réseau à une gare quelconque des sections ci-après :

Juvisy à Orléans, Brétigny à Tours, Auneau à Étampes, Orléans à Tours, Orléans à Châteauroux, Orléans à Malesherbes, Orléans à Montargis, Orléans à Gien, Tours à Vierzon, Tours à Châteauroux, Vierzon à Saincaize.

Cette réduction est subordonnée à la condition que les ouvriers agricoles effectueront sur le réseau de la compagnie un parcours de 100 kilomètres au minimum (soit 200 kilomètres aller et retour compris), ou paieront pour cette distance. Elle sera appliquée, pour l'aller, du 1^{er} Juillet au 1^{er} Septembre; le retour devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 11 et 14 juillet 1895

de 8 à 9 h. 1/2 du soir (*Allées Fénelon*)

Le Camarade (P. R.)	Gurtner.
Stradella (Ouverture)	Flotow.
L'Africaine (Fantaisie)	Meyerbeer.
Souvenir de Rome (Tarentelle)	Pillard.
Carmen (Fantaisie)	Bozit.
Polka des Officiers	Farbach.

FAITS DIVERS

Un soldat transpercé

Un triste accident s'est produit, hier dans l'après-midi, à Saint-Paul-Damiatte, où sont cantonnés le 1^{er} et le 3^e bataillon du 11^e d'infanterie, en garnison à Montauban.

Quelques soldats faisaient une promenade en break. Arrivé à un tournant, le break mené très rondement a versé. Un des soldats nommé Nélis, de la 12^e compagnie du 3^e bataillon, est tombé si malheureusement sur sa baïonnette, que le fourreau lui a traversé, de part en part, le flanc gauche. Entrée par derrière, près des vertèbres lombaires, il est ressorti par devant, un peu au-dessous du rebord des fausses côtes.

Le fourreau a été immédiatement retiré de la plaie par MM. Larrieu et Auban, médecins-majors du 11^e, qui ont appliqué un premier pansement, et Nélis, qui n'avait pas perdu connaissance, a été couché sur un brancard et transporté à la gare de Saint-Paul-Damiatte où, sous la garde de deux infirmiers, il a été mis dans le train de 5 heures, à destination de Montauban.

Placé dans un wagon de marchandises, le blessé n'a pu supporter le cahotement et l'on a dû, à la gare de Lavaur, l'extraire de ce wagon pour le déposer dans un compartiment de 1^{re} classe.

Arrivé à Montauban, il a été transporté à l'hôpital.

On espère qu'aucun organe essentiel n'a été atteint. Le bout du fourreau ayant écarté les tissus sans occasionner de ruptures graves.

Crucifié par son père

La petite commune de Bionville (Meurthe-et-Moselle) a été mise en émoi par un horrible drame : un habitant du village ayant eu à se plaindre de son fils, un garçon de 10 ans, et voulant lui infliger une correction, lui appliqua un supplice inouï.

Ayant solidement lié les pieds de son enfant, il lui passa une corde sous les bras et le hissa jusqu'au plafond au moyen d'une poulie. Puis, saisissant un marteau de forgeron, il cloua les deux mains de l'enfant contre le mur de la chambre.

Le malheureux enfant poussa des hurlements de douleur qui attirèrent les voisins; on détacha le supplicié, et, après lui avoir prodigué les soins que nécessitait son état, on arrêta le père dénaturé.

La foule essaya de faire un mauvais parti à ce monstre, que la gendarmerie eut toutes les peines du monde à protéger en traversant les rues du petit village.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

PÈLERINAGE A ROCAMADOUR

BILLET D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS
A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour, il est délivré, chaque année, du 1^{er} mai au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe sur le double des prix des billets simples.

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

EXCURSIONS EN AUVERGNE

et dans le Limousin

Avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ des gares désignées ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après et comprenant les itinéraires A, B et C, déterminés comme suit :

ITINÉRAIRE A

L'itinéraire A comprend :

1^o Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

2^o Le parcours aller et retour entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit est Vierzon pour les points de départ Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers, Nantes; St-Sulpice-Launay pour le point de départ Poitiers, Limoges-Bénédictins pour le point de départ Angoulême; Brive pour les points de départ Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban et Toulouse.

ITINÉRAIRE B

L'itinéraire B comprend :

1^o Le parcours aller et retour du point de départ à Vierzon;

2^o Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon.

ITINÉRAIRE C

L'itinéraire C comprend :

1^o Le parcours circulaire ci-après défini : Limoges-Bénédictins, Meymac, Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche);

2^o Le parcours aller et retour, entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit ci-dessus est Limoges-Bénédictins, pour les points de départ Poitiers et Angoulême; Brive, pour les points de départ Bordeaux et Périgueux; Capnac, pour les points de départ Agen, Montauban et Toulouse.

PRIX DES BILLETS

GARES de départ	ITINÉRAIRE A 1 ^{re} cl. 2 ^e cl.	ITINÉRAIRE B 1 ^{re} cl. 2 ^e cl.	ITINÉRAIRE C 1 ^{re} cl. 2 ^e cl.
Paris	98 f. 73 f.	120 f. 90 f.	» f. » f.
Orléans	86 64	108 81	» »
Blois	86 64	108 81	» »
Tours	91 68	113 85	» »
Le Mans	103 77	123 94	» »
Angers	103 77	123 94	» »
Nantes	113 87	133 104	» »
Poitiers	91 68	» »	91 68
Angoulême	91 68	» »	86 64
Périgueux	86 64	» »	81 60
Bordeaux	98 73	» »	98 73
Agen	98 73	» »	91 68
Montauban	98 73	» »	86 64
Toulouse	103 77	» »	91 68

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe, aux prix du tarif G. V. n° 2.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance avec le chemin de fer.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES les

et à l'imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors)
La petite Carte de poche DU LOT

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. — Sommaire du numéro du 6 juillet. Gravures : Madagascar : Le grand Kabary en l'honneur de l'arrivée du général Duchesne. — Les approvisionnements : Débarquement des bœufs. — Lieu de montage des canonniers et des chalands. — Le campement de l'artillerie. — Malgache s'approvisionnant d'eau. — Angleterre : Le mariage de madame la princesse Hélène d'Orléans, dans l'église de Kingston. — Paris : Les zoniers. — Incendie des ateliers de la maison Godillot. — Départements : Inauguration du monument de la Duchesnois, à Saint-Saulve (Nord). — Afrique : Le combat de Sobala, où fut blessé le colonel Monteil.

Texte : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Semaine scientifique par le docteur Servet de Bonnières. — L'œuvre pénitentiaire. — Ile de Sakaline. — Salons, de 1895, par O. Merson. — Explications des gravures, Echeos, Rébus, Récréations, Revue Comique Bibliographie, etc. — Nouvelle : L'Histoire Universelle, par M. Emile Hinzelin. — En supplément : Perruques blondes, roman par M. G. Lenôtre. — Illustrations de M. Parys. — Le numéro : 50 centimes.

LA POUPÉE MODÈLE

JOURNAL DES PETITES FILLES

Illustré de 200 gravures environ dans le texte
La Poupée Modèle, dirigée avec la moralité dont le Journal des Demoiselles a constamment donné la preuve, est entrée dans sa trente-et-unième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

Bureaux, 14, rue Drouot, Paris. — Paris, 7 fr. — Départements, 9 fr. — Étranger, 11. — Les abonnements partent du 15 décembre de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

Chaque livraison renferme en outre : Cartonnages coloriés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Patrons pour poupée — Surprises de toute sorte. — Musique.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^{ie}
56, RUE JACOB, A PARIS

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de croquet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

La Nouvelle Revue

18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADAM

PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIX DE l'abonnement	12 mois			6 mois			3 mois		
	Paris et Seine	Départements	Étranger	Paris et Seine	Départements	Étranger	Paris et Seine	Départements	Étranger
	50 ^f	56	62	26 ^f	29	32	14 ^f	15	17

On s'abonne sans frais : dans les Bureaux de poste, les agences du Crédit Lyonnais et celles de la Société générale de France et de l'Étranger.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

FÉLIX ALCAN, Editeur, 108, Boulevard Saint-Germain, PARIS

DICTIONNAIRE DE MÉDECINE

par les D^{rs} E. BOUCHUT et A. DESPRÉS

Sixième Edition au courant des derniers Progrès de la Science.

1 magnifique volume de 1630 pages in-4° sur 2 colonnes, avec 1000 gravures dans le texte
Indispensable aux Familles

PRIX : BROCHÉ, 25 FR.; — RELIÉ, 30 FR. Franco contre Mandat.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.



VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocation, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT

6, Rue de la Liberté, Cahors.

POUR AMÉLIORER
PRENEZ
VERITABLE
LIEBIG
EXIGER LA SIGNATURE: LIEBIG
EN ENCRE BLEUE SUR L'ÉTIQUETTE

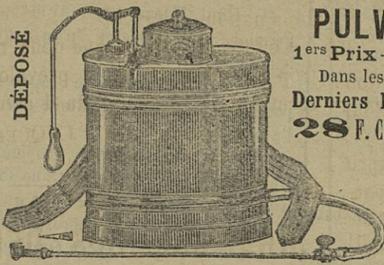
25 ANS DE SUCCÈS.
MAISON DE CONFIANCE
POUR
LA POSE DES DENTS
à toutes les Opérations relatives
à L'ART DENTAIRE.
AUDOUARD
Chirurgien-Dentiste
16 Rue du Maréchal Brune
BRIVE (CORRÈZE)
NOTA.—M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: AUDOUARD BRIVE.

AVIS

Bon cavalier et jockey, bon conducteur très ardent, courageux pour les chevaux, demande place sérieuse.

S'adresser au Bureau du Journal du Lot.

Le propriétaire-gérant: LAYTON



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

1^{ers} Prix — Hors concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. Doucède envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

LIQUIDATION

pour cause de cessation de commerce

P. BRUEL

CAHORS, — Rue du Lycée, n° 3, — CAHORS

Porcelaines et Cristaux, Articles pour limonadiers et maîtres d'hôtel, Services de table à café et à thé, Fantaisies de toutes sortes, Biscuits anglais, Cristaux de Bohême, Statuettes de Saxe, Vases, Services à toilette, Jardinières, etc., etc., à 25, 30 et 50 0/0 de rabais des prix ordinaires de vente.

On céderait le fonds à l'amiable.